

Obtenir un prêt bancaire pour la création d'entreprise

Description

Obtenir un prêt bancaire pour la [création d'entreprise](#) est une option de financement pour démarrer des activités. En complément d'un apport personnel, un tel crédit permet de payer les équipements ou de subvenir aux besoins de trésorerie.

Il existe plusieurs types de prêts professionnels, notamment :

- Le crédit bancaire classique ;
- Le crédit-bail ;
- L'affacturage.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

Quelles sont les étapes pour décrocher son prêt à la création d'entreprise ?

Avant de se lancer, il est bon de rappeler qu'il est important de se renseigner et de bien [choisir son prêt pour créer son entreprise](#).

Faire un business plan

Pour convaincre un établissement bancaire d'obtenir un prêt bancaire à la création d'entreprise, il est nécessaire de préparer un business plan. Le principal objectif de ce document consiste à **démontrer la viabilité et la rentabilité du projet**. À ce titre, il doit être soigné, complet et précis. L'entrepreneur doit prendre le temps de le rédiger.

Le business plan inclut différentes rubriques, dont :

- Une présentation générale du projet ;
- L'identification des objectifs globaux ;
- Le bilan prévisionnel ;
- Le compte de résultat prévisionnel.

Pour [créer un business plan](#), il est possible de **prendre conseil auprès de professionnels ou de confier cette mission à des spécialistes**.

Bon à savoir : le dossier de présentation doit aussi démontrer la crédibilité du porteur de projet.

Plan de financement

Le plan de financement permet de décrire les différentes subventions du projet. Par ailleurs, il est utilisé pour évaluer sa rentabilité dans le temps. Il est conseillé de **présenter un executive summary et des tableaux prévisionnels clairs au banquier pour lui faciliter l'étude du dossier**.

Pour évaluer le besoin en financement, **il faut éviter de minimiser les coûts**. En effet, une évaluation juste des charges permet de s'assurer de disposer des fonds nécessaires pour le démarrage des activités et d'éviter les problèmes de trésorerie.

À noter : l'apport personnel doit être pris en compte dans le plan de financement pour démontrer que le porteur de projet est motivé et impliqué. Cet argument peut contribuer à convaincre la banque d'accepter le [dossier de création d'entreprise](#). Outre l'emprunt, il existe des [aides](#) et subventions à la création d'entreprise octroyées par l'État ou les régions.

Garanties

Les garanties sont **imposées par les banques** et conditionnent la majorité des prêts accordés. Elles sont mises en place pour couvrir les risques financiers liés au prêt octroyé et garantir son acquittement. Les garanties peuvent être constituées par une caution personnelle ou une hypothèque.

Solliciter les banques

Pour bénéficier des meilleures conditions, il est préférable **d'étudier toutes les propositions et de solliciter plusieurs banques**. En effet, les modalités d'octroi et les taux pratiqués varient d'un établissement à l'autre.

Bon à savoir : il est possible de négocier le coût de l'emprunt. Pour ce faire, il importe de maîtriser l'entretien en présentant au banquier un budget de trésorerie rédigé sur des prévisions raisonnables. L'instauration d'un processus de suivi hebdomadaire des comptes peut aussi peser dans la négociation.

Quelles sont les règles du prêt pour créer son entreprise ?

Les règles relatives au prêt à la création d'entreprise ont été simplifiées pour permettre aux porteurs de projet d'accéder à un financement de départ.

Bon à savoir : les règles pour les prêts classiques peuvent varier en fonction des institutions financières.

Conditions générales d'obtention

Pour obtenir un prêt bancaire pour la création d'entreprise, il convient de remplir les conditions générales suivantes :

- La société est dans sa phase de création ;
- Elle n'a pas soumis un dossier pour un prêt bancaire d'une durée de plus de 2 ans ;
- Son programme de financement est limité à 45 000 euros.

Montant du prêt

Le prêt à la création d'entreprise permet de disposer d'un **financement de 2 000 à 7 000 euros**. Il sert essentiellement à combler les besoins immatériels, comme ceux relatifs au fonds de roulement.

Caractéristiques du prêt

Le prêt à la création d'entreprise est un **crédit personnel** qui ne nécessite pas de garantie et doit être remboursé dans les 5 ans suivant sa souscription. Il est associé à un prêt bancaire dont le montant est au moins deux fois supérieur.

Bon à savoir : le prêt à la création d'entreprise, également connu sous le nom de PCE, n'est plus en vigueur depuis le 31 mars 2015.

Que faire en cas de refus du prêt bancaire ?

En cas de refus du prêt bancaire, l'entrepreneur dispose de plusieurs possibilités, à savoir :

- Revoir son projet d'entreprise ;
- Accéder à des solutions de financement.

Revoir son projet

Revoir son projet permet de **rectifier les points qui ont contribué au refus de la banque**. Cette dernière doit normalement motiver sa décision. C'est également l'occasion d'améliorer le projet d'entreprise, si nécessaire.

Bon à savoir : l'entrepreneur peut faire appel à la médiation du crédit pour bénéficier des facilitations d'accès au prêt pour la création d'entreprise.

Autres solutions de financement

D'autres solutions de [financement d'entreprise](#) sont disponibles pour les porteurs de projet qui n'ont pas pu obtenir de prêt bancaire pour la création d'entreprise. En effet, **les organismes publics et privés proposent de nombreuses alternatives**.

Bon à savoir : en plus d'une aide financière, certains réseaux comme Initiative France proposent des programmes d'accompagnement à la création d'entreprise.

Prêts d'honneurs

Les prêts d'honneur sont des crédits accordés pour encourager la création d'entreprise ou la reprise d'activités. Parmi leurs avantages figurent **le taux d'intérêt nul et la garantie personnelle non exigible**. Le montant accordé peut varier de 1 800 à 90 000 euros.

En outre, les prêts d'honneur permettent de :

- Disposer de fonds personnels pouvant servir pour un prêt bancaire ;
- Augmenter le besoin en fonds de roulement.

Bon à savoir : pour la création d'entreprise, le prêt d'honneur est accordé à

l'entrepreneur, à titre personnel.

Microcrédit

Le [microcrédit](#) est un financement accordé par les institutions spécialisées dans la microfinance aux **entrepreneurs ne pouvant prétendre à un emprunt bancaire classique** du fait de leurs faibles revenus. Plafonnés à 5 000 euros, les montants accordés bénéficient d'un **taux d'intérêt réduit**. Ils sont remboursables sur 2 ans, voire moins.

Financement participatif

Le financement participatif consiste à faire appel à divers investisseurs, notamment à travers les **sites de crowdfunding**. Les apports peuvent prendre la forme de participation au capital de l'entreprise, de prêt ou encore de don.

Ce type de financement est adapté aux entrepreneurs qui ne désirent pas ou ne peuvent pas solliciter les institutions financières. Cette option est aussi indiquée pour compléter un prêt bancaire. Au-delà de la solution de financement, c'est également le moyen de constituer une communauté autour du projet d'entreprise.

À noter : la participation au capital d'une entreprise permet de bénéficier de divers avantages fiscaux.

Incubateurs

Les incubateurs peuvent accompagner les entrepreneurs pour **trouver un financement grâce à leur réseau**. Par exemple, ils peuvent faciliter l'accès au prêt nécessaire à travers des fonds d'amorçage. Les subventions accordées sont susceptibles d'être différentes d'un incubateur à l'autre et dépendent du type de projet.

Business angels

Les business angels sont généralement des travailleurs indépendants ou anciens cadres supérieurs qui désirent **financer des entreprises innovantes**. En plus de l'appui financier, ils peuvent apporter un soutien technique aux créateurs d'entreprise grâce à leur expérience et à leurs compétences. Les financements sont compris entre 50 000 et 700 000 euros.

Bon à savoir : les business angels sont des associés minoritaires, mais leur

participation aux décisions est très active.

Fonds d'investissement

Les fonds d'investissement sont constitués par des entités publiques ou privées qui **participent au capital des entreprises en tant qu'actionnaires majoritaires ou minoritaires**.

Prêts interentreprises

Les prêts interentreprises sont des financements accordés par des entreprises. Cependant, la loi dispose qu'**il ne doit pas s'agir de leur activité principale**. De plus, la durée du crédit ne peut être supérieure à 2 ans. En outre, les entreprises doivent apporter la preuve de l'existence d'une relation économique entre les organisations.

À noter : sous certaines conditions, les [SARL](#) sont autorisées à octroyer des fonds à des PME ou des micro-entreprises.

Concours

Les concours (régionaux ou nationaux) organisés pour les créateurs d'entreprise s'adressent généralement à des publics bien définis tels que les femmes entrepreneures. La plupart du temps, ils concernent des secteurs d'activité particuliers comme l'agroalimentaire, le numérique ou encore les initiatives solidaires.

Les concours permettent d'avoir accès à des financements, mais contribuent également à **promouvoir les entreprises** auprès des partenaires économiques.

Est-il possible d'obtenir un prêt sans apport pour créer son entreprise ?

Dans certains cas, il est possible d'obtenir un prêt sans apport pour la création d'entreprise. Il faudra toutefois **solliciter des fonds auprès de tiers pour rassurer les banques**. De cette manière, l'entrepreneur pourra démarrer ses activités malgré le manque ou l'absence d'apport personnel.

Ci-après les solutions possibles :

- Recourir au crowdfunding auprès de professionnels ou de particuliers ;
- Accéder à la love money : cette solution consiste à faire appel aux proches et amis pour financer un projet d'entreprise ;
- Intégrer des associés dans le projet et [créer l'entreprise à deux](#) par exemple.

Des institutions spécialisées proposent aussi aux entreprises des **fonds de garantie**. Ces derniers visent les porteurs de projet qui ne disposent pas des financements nécessaires pour obtenir un prêt bancaire classique.

Bon à savoir : une demande de prêt sans apport peut être considérée par les banques comme un manque de sérieux de la part du porteur de projet. Quelle que soit la [forme juridique](#) de l'entreprise, il est préférable de fournir un apport initial d'au moins 30 % pour les rassurer.